



Sécurité et prévention de la délinquance

Le CLSPD, Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, est un dispositif qui scelle le partenariat local entre les différents acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur la Ville de Laval. Il a pour mission de centraliser les informations relatives aux problématiques liées à la tranquillité publique et à la prévention de la délinquance sur le territoire et de mettre en place des actions concrètes et conjointes pour y remédier. A Laval, le CLSPD a été adopté le 18 juin 2015.

Quel est le fondement juridique du CLSPD ?

Le CLSPD est un dispositif réglementaire obligatoire dans les communes de plus de 10.000 habitants ou celles comprenant une « zone urbaine sensible »

Qui le compose et qui le commande ?

Le CLSPD, sous la présidence de M Le Maire, François Zocchetto, met en lien un ensemble d'acteurs variés impliqués dans la sécurité et la prévention de la délinquance. Y participent obligatoirement quatre acteurs institutionnels :

- > La municipalité, faisant participer les différents services, comme ceux de la sécurité de la police municipale ou de la surveillance de la voie publique mais aussi les élus de quartier dont l'action sur les territoires de Laval s'inscrit parfaitement au travail général du CLSPD
- > La préfecture, faisant ainsi participer activement les services de l'État, comme la police nationale
- > Le ministère public, impliquant les services de justice, représenté par M. le Procureur de la république dans le cadre d'un travail collaboratif local et acteur central de la politique pénale
- > Le conseil général, intégrant ici un acteur fondamental dans les politiques de la protection de l'enfance et l'adolescence notamment grâce à la participation des collèges de la ville dans le cadre des violences en milieu scolaire mais aussi les éducateurs de la prévention spécialisée déployés sur le territoire.

Ainsi autour du Maire, tous ces acteurs sont liés et travaillent ensemble dans l'intérêt de la sécurité et de la prévention de la délinquance pour le mieux vivre ensemble à Laval.

Comment travaille le CLSPD ?

Quotidiennement, le CLSPD mène des actions et anime le partenariat local grâce au travail d'une petite équipe opérationnelle au sein des services de la ville.

Comme le prévoit la loi du 5 mars 2007 et son décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007, les membres du CLSPD se rencontrent aussi régulièrement que nécessaire pour partager et travailler conjointement autour de thématiques, selon des secteurs de la ville ou en cas de survenance d'incident. Il se réunit également plusieurs fois par an en formation restreinte et une fois en formation plénière.

Quels sont ses objectifs ?

Le CLSPD permet au maire et à ses partenaires d'avoir une vue précise des problématiques que rencontrent les administrés et d'agir le plus en tôt possible; il favorise l'échange d'informations entre ses membres, permet d'identifier les problématiques qui émergent dans les quartiers de la ville et d'en produire une analyse commune.

Il formule et organise des réponses communes par la mise en place d'actions de prévention, de médiation, de sécurisation et d'information.

Quelles sont les actions mises en place ?

Vous pouvez télécharger le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance ici :

- > [Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance](#)

VILLE DE LAVAL
Place du 11 novembre
CS 71327
53013 LAVAL Cedex



LAVAL DIRECT PROXIMITÉ
0 800 00 53 53
(Numéro gratuit)
02 43 49 43 00 / fax 02 43 49 43
26
mairie@laval.fr
[Plan d'accès](#)